

LOMBARD & MÉDOT
S.A. Au capital de 978 076 €
Siège social : 1 RUE DES COTELLES
51200 EPERNAY

095 750 303 000 18

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
ET SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 16 JUIN 2023**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

PRESENTE PAR NORD EST AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE REIMS
REIMS (51) – 3 RUE ETIENNE OEHMICHEN
TEL. 03 26 79 39 40
FAX. 03 26 79 39 49

LOMBARD & MÉDOT
S.A. Au capital de 978 076 €
Siège social : 1 RUE DES COTELLES
51200 EPERNAY

095 750 303 000 18

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 16 JUIN 2023

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

PRESENTE PAR NORD EST AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE REIMS
REIMS (51) – 3 RUE ETIENNE OEHMICHEN
TEL. 03 26 79 39 40
FAX. 03 26 79 39 49

LOMBARD ET MEDOT
SA au capital de 978 076 €
Siège social : 1 Rue des Cotelles
51200 ÉPERNAY

095 750 303 00018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2022

À l'Assemblée Générale de la société LOMBARD & MÉDOT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SA LOMBARD ET MÉDOT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SA LOMBARD ET MÉDOT à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 1.2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les notes 2.1.13 et 2.1.14 de l'annexe des comptes annuels exposent respectivement les méthodes d'évaluation des stocks consommés et des stocks fabriqués. Nos travaux ont consisté à examiner les principes et méthodes retenus par la direction pour déterminer la valeur brute et nette des stocks. Nous nous sommes également assurés de la réalité des stocks par une assistance à l'inventaire physique des stocks en fin d'année.

L'annexe des comptes annuels, dans sa note 2.1.2 relative au fonds de commerce, indique qu'en application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, le fonds de commerce Médot n'est pas amorti. Un test de dépréciation est effectué chaque année. Au titre de l'exercice 2022 aucun indice de perte de valeur n'est identifié. Nos travaux ont consisté à examiner l'approche retenue par votre société pour la mise en œuvre des tests de dépréciation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du le Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Reims, le 23 Mai 2023
Le Commissaire aux comptes
NORD EST AUDIT, représenté par
Marco CARTENI



Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2022		31/12/2021	
	(12 mois)		(12 mois)	

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	64 568	34 386	30 182	0,09	23 747	0,07
Fonds commercial	880 000		880 000	2,51	880 000	2,68
Autres immobilisations incorporelles	193 185	89 855	103 330	0,29	124 795	0,38
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	1 771 156		1 771 156	5,05	1 771 156	5,39
Constructions	3 984 360	3 742 294	242 066	0,69	245 305	0,75
Installations techniques, matériel & outillage industriels	2 637 772	2 459 614	178 158	0,51	211 360	0,64
Autres immobilisations corporelles	255 241	203 150	52 091	0,15	48 203	0,15
Immobilisations en cours	136 398		136 398	0,39	136 398	0,42
Avances & acomptes	154 516		154 516	0,44		
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	7 971		7 971	0,02	7 971	0,02
Prêts					1 108	0,00
Autres immobilisations financières	118 454		118 454	0,34	118 428	0,36
TOTAL (I)	10 203 621	6 529 299	3 674 322	10,47	3 568 472	10,86
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	9 341 685		9 341 685	26,61	6 148 947	18,72
En cours de production de biens	18 874 388	90 640	18 783 748	53,51	20 441 169	62,22
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	500		500	0,00	159 930	0,49
Clients et comptes rattachés	1 616 949	184 945	1 432 004	4,08	1 493 451	4,55
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	7 000		7 000	0,02	5 000	0,02
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	356 029		356 029	1,01	182 065	0,55
. Autres	187 015		187 015	0,53	112 232	0,34
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	1 078 611		1 078 611	3,07	529 061	1,61
Charges constatées d'avance	240 294		240 294	0,68	211 006	0,64
TOTAL (II)	31 702 472	275 585	31 426 887	89,53	29 282 861	89,14
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	41 906 093	6 804 884	35 101 209	100,00	32 851 332	100,00

SA LOMBARD & MEDOT

BILAN PASSIF

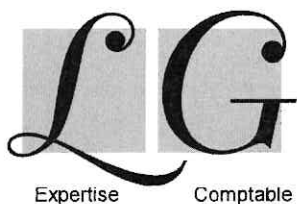
Présenté en Euros

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé :)	978 076 2,79	978 076 2,98
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	7 198 934 20,51	7 198 934 21,91
Ecart de réévaluation	48 819 0,14	48 819 0,15
Réserve légale	98 002 0,28	98 002 0,30
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	5 333 808 15,20	5 458 097 16,61
Résultat de l'exercice	-71 914 -0,19	-124 289 -0,37
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	119 317 0,34	126 548 0,39
TOTAL(I)	13 705 042 39,04	13 784 188 41,96
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	13 949 779 39,74	14 332 557 43,63
. Découverts, concours bancaires	7 000 0,02	8 457 0,03
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers	52 000 0,15	
. Associés	2 428 353 6,92	2 540 473 7,73
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	380 0,00	5 733 0,02
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 778 188 13,61	1 999 564 6,09
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	62 072 0,18	32 691 0,10
. Organismes sociaux	94 830 0,27	72 267 0,22
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 246 0,00	27 872 0,08
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	19 480 0,06	27 733 0,08
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 839 0,01	19 797 0,06
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL(IV)	21 396 167 60,98	19 067 144 58,04
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	35 101 209 100,00	32 851 332 100,00

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%		Total	%		Variation	%	
Ventes de marchandises											
Production vendue biens	5 390 300	5 791 459	11 181 760	98,70		8 413 189	98,20		2 768 571		32,91
Production vendue services	103 090	44 468	147 558	1,30		154 572	1,80		-7 014		-4,53
Chiffres d'Affaires Nets	5 493 391	5 835 927	11 329 318	100,00		8 567 761	100,00		2 761 557		32,23
Production stockée			-1 625 086	-14,33		-3 135 162	-36,58		1 510 076		48,17
Production immobilisée											
Subventions d'exploitation						633 537	7,39		-633 537		-100,00
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			92 797	0,82		103 766	1,21		-10 969		-10,56
Autres produits			19	0,00		75	0,00		-56		-74,66
Total des produits d'exploitation (I)			9 797 048	86,48		6 169 976	72,01		3 627 072		58,79
Achats de marchandises (y compris droits de douane)											
Variation de stock (marchandises)											
Achats de matières premières et autres approvisionnements			9 823 781	86,71		3 530 739	41,21		6 293 042		178,24
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			-3 192 738	-28,17		265 522	3,10		-3 458 260		N/S
Autres achats et charges externes			1 671 342	14,75		1 192 673	13,92		478 669		40,13
Impôts, taxes et versements assimilés			149 563	1,32		129 197	1,51		20 366		15,76
Salaires et traitements			587 554	5,19		484 760	5,66		102 794		21,21
Charges sociales			250 136	2,21		195 974	2,29		54 162		27,64
Dotations aux amortissements sur immobilisations			161 003	1,42		185 569	2,17		-24 566		-13,23
Dotations aux provisions sur immobilisations											
Dotations aux provisions sur actif circulant			90 640	0,80		58 305	0,68		32 335		55,46
Dotations aux provisions pour risques et charges											
Autres charges			82	0,00		3 396	0,04		-3 314		-97,58
Total des charges d'exploitation (II)			9 541 362	84,22		6 046 134	70,57		3 495 228		57,81
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			255 686	2,26		123 842	1,45		131 844		106,46
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun											
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)											
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)											
Produits financiers de participations			57	0,00		59	0,00		-2		-3,38
Produits des autres valeurs mobilières et créances											
Autres intérêts et produits assimilés			70	0,00		6 831	0,08		-6 761		-98,97
Reprises sur provisions et transferts de charges						2 670	0,03		-2 670		-100,00
Différences positives de change											
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement											
Total des produits financiers (V)			126	0,00		9 560	0,11		-9 434		-98,67
Dotations financières aux amortissements et provisions											
Intérêts et charges assimilées			336 395	2,97		262 497	3,06		73 898		28,15
Différences négatives de change			15	0,00					15		N/S
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						2 487	0,03		-2 487		-100,00
Total des charges financières (VI)			336 411	2,97		264 985	3,09		71 426		26,95
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-336 284	-2,96		-255 425	-2,97		-80 859		-31,65
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-80 598	-0,70		-131 583	-1,53		50 985		38,75

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	420	0,00	180	0,00	240	133,33
Produits exceptionnels sur opérations en capital			30 544	0,36	-30 544	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges	7 232	0,06	7 232	0,08		0,00
Total des produits exceptionnels (VII)	7 652	0,07	37 956	0,44	-30 304	-79,83
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			49 015	0,57	-49 015	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			22 050	0,26	-22 050	-100,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)			71 065	0,83	-71 065	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	7 652	0,07	-33 109	-0,38	40 761	123,11
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	-1 032	-0,00	-40 403	-0,46	39 371	97,45
Total des Produits (I+III+V+VII)	9 804 826	86,54	6 217 492	72,57	3 587 334	57,70
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	9 876 741	87,18	6 341 781	74,02	3 534 960	55,74
RÉSULTAT NET	-71 914	-0,62	-124 289	-1,44	52 375	42,14
	<i>Perte</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier			3 653	0,04	-3 653	-100,00
Dont Crédit-bail immobilier						



LG EXPERTISE COMPTABLE

130 Bd Charles de Gaulle

51160 AY – France

Inscrit au conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Champagne

SARL au capital de 40.000 € - Siret : 490 772 811 00025

SARL NORD EST AUDIT

Capital social de 5 000€

3 rue Etienne Oehmichen

51100 Reims

751 191 404 R.C.S Reims

SA Lombard & Médot

Annexe aux comptes annuels de

l'exercice clos le

31 décembre 2022

SARL NORD EST AUDIT

Capital social de 5 000€
3 rue Etienne Oehmichen
51100 Reims
751 191 404 R.C.S Reims

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

Aucun évènement significatif survenu au cours de l'exercice ne mérite d'être signalé.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03, mis à jour des différents règlements modificatifs).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation au vu des prévisions d'activité de l'exercice 2023 et des prévisions de trésorerie afférentes. Par ailleurs, la société bénéficie du soutien financier de sa société mère, la société SC Lombard Holding pour toute l'année 2023, celle-ci s'étant engagée à ne pas solliciter le remboursement de tout ou partie des avances qu'elle a consentie en compte courant (2.428.353 € au 31 décembre 2022).

L'atteinte des objectifs budgétaire, la réalisation du calendrier prévisionnel et le maintien des concours bancaires actuels sont déterminants dans l'appréciation du principe de continuité d'exploitation.

La non atteinte de ces prévisions serait susceptible de remettre en cause l'application de certains principes comptables et notamment l'évaluation de certains actifs et passifs

SARL NORD EST AUDIT

Capital social de 5 000€
3 rue Etienne Oehmichen
51100 Reims
751 191 404 R.C.S Reims

2 Informations relatives au bilan

2.1 Bilan actif

2.1.1 Méthodes et conventions d'évaluation des immobilisations

Il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Le cout d'acquisition d'une immobilisation corporelle est constitué des éléments suivants (PCG, art. 321-10.1) :

- son prix d'achat ;
- tous les coûts directement attribuables (frais accessoires) engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction ;
- l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état du site sur lequel elle est située ;
- sont exclus les frais financiers.

Les immobilisations financières sont comptabilisées au prix d'acquisition + frais d'acquisition.

Le cout d'acquisition d'une immobilisation incorporelle est constitué par :

- les coûts initiaux encourus pour acquérir ou produire une immobilisation incorporelle ;
- les coûts encourus postérieurement pour entretenir ou renouveler les immobilisations incorporelles

2.1.2 Fonds de commerce

La société a acquis le 30 novembre 2004 la branche d'activité de fonds de commerce de la société Champagne Médot & Cie pour une somme de 880.000 euros qui comprend les éléments incorporels suivants :

- La clientèle de négoce ;
- Le nom commercial « Champagne Médot & Cie » ;
- L'enseigne « Champagne Médot & Cie » ;
- Le droit en appropriation et revendication de la dénomination « Médot & Cie en tant que marque.

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, le fonds de commerce Médot n'est pas amorti. Un test de dépréciation est effectué chaque année. Au titre de l'exercice 2022 aucun indice de perte de valeur n'est identifié.

2.1.3 Mouvements des valeurs brutes des immobilisations 751 191 404 R.C.S Reims

Immobilisation	Valeur début	Acquisitions	Cessions / rebut / CAC	Valeur fin
Autres immo incorpo	1.120.603	17.150		1.137.753
Terrains	1.771.156			1.771.156
Constructions	2.310.940		4.928	2.306.012
Agenc. Construct.	1.814.600	14.438	150.690	1.678.348
Matériel & outillage	2.690.401	53761	106.389	2.637.772
Installations générales	124.693	13.170	20.588	117.275
Matériel transport	4.536	14.900		19.436
Matériel bureau	118.530			118.530
Immo en-cours	136.398			136.398
Avances et acomptes		154.516		154.516
Immo financières	127.507	26	1.108	126.425
Total	10.219.364	267.960	283.703	10.203.621

2.1.4 Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation

Nature de l'immobilisation	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Usufruit temporaire	Linéaire	9 ans
Marques	Non amortissable	-
Fonds de commerce	Non amortissable	-

2.1.5 Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation

Nature de l'immobilisation	Mode	Durée
Plantations	Linéaire	25 ans
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements des constructions	Linéaire	5 à 20 ans
Matériel et outillage	Linéaire	1 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	4 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel informatique & bureau	Linéaire	2 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	4 à 10 ans

2.1.6 Tableau de variation des amortissements

Immobilisation	Amort. début	Dotation	Reprise	Amort. fin
Autres immo incorpo	92.061	32.180		124.240
Constructions	2.161.133		4.928	2.156.204
Agenc. Construct.	1.719.102	17.677	150.690	1.586.090
Matériel & outillage	2.479.040	86.963	106.389	2.459.614
Installations générales	94.636	7.877	20.588	81.925
Matériel transport	4.536	4.553		9.088
Matériel bureau	100.384	11.753		112.137
Total	6.650.892	161.003	282.596	6.529.299

De plus, la société a repris la provision pour amortissements dérogatoires pour un montant de 7.232 euros au 31/12/2022.

2.1.7 Postes du bilan relatifs aux filiales et participations

Nature	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participations (valeur nette)	0 €	0 €
Compte courant Holding Lombard (solde créditeur)	2.428.353 €	
Créance clients	0 €	
Dette Fournisseurs	0 €	
Charges financières		
- Intérêts compte courant	25.413 €	
Produits financiers		
- Intérêts compte courant	0 €	

2.1.8 Détail des produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

Nature	Montant
Etat produits à recevoir	14.814
Fournisseurs, avoirs à recevoir	6.561
Divers, produits à recevoir	0
Clients, factures à établir	52.690
Total	74.065

2.1.9 Effets escomptés non échus

Le montant des effets escomptés non échus s'élève à 0 € au 31 décembre 2022.

2.1.10 Créances clients cédées Dailly

Le montant des créances clients cédées Dailly s'élève à 0 € au 31 décembre 2022.

2.1.11 Créances clients –Affacturage

Affacturage : le montant des créances clients cédées non réglées s'élève à 1.749.895 € au 31 décembre 2022.

2.1.12 Détail des charges constatées d'avance

Le détail des charges constatées d'avance est le suivant :

Nature	Montant
Divers	73.926
Vins bloqués 2007 à 2022	166.368
Total	240.294

2.1.13 Evaluation des stocks consommés

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont évalués selon la méthode F.I.F.O.

Le coût d'achat est composé du prix d'achat.

2.1.14 Evaluation des stocks fabriqués

Vins en cercle : le coût de production est égal au prix d'achat des vins de vendanges majoré des frais directs de vendanges.

Vins en bouteilles : le coût de production est égal au coût de production des vins en cercles majoré des frais directs de tirage, de dégorgement et d'habillage. Les frais financiers sont exclus de la valorisation des stocks.

Afin de correspondre avec la nouvelle stratégie commerciale basée sur une meilleure différenciation des produits, il a été décidé de valoriser de manière distincte les bouteilles issues d'assemblage « Grands Crus » et « Premiers Crus » des « Autres Crus ».

Il convient de noter qu'une partie des stocks fait l'objet d'une clause de réserve de propriété dans le cadre des contrats d'approvisionnement pluriannuels notamment.

2.1.15 Actif circulant - Classement par échéance

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

SARL NORD EST AUDIT

Capital social de 5 000€
3 rue Etienne Oehmichen
51100 Reims
751 191 404 R.C.S Reims

SARL NORD EST AUDIT

Capital social de 5 000€
3 rue Etienne Oehmichen
51100 Reims
751 191 404 R.C.S Reims

2.2 Bilan passif

2.2.1 Capital

Le capital est composé de 489 038 actions d'une valeur nominale de 2 € de valeur nominale. Il n'y a pas eu de modification au cours de l'exercice.

2.2.2 Montant des créances et des dettes d'impôt différé

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Base

▪ Congés payés	43.885
	43.885
▪ Taux d'imposition ⁽¹⁾ :	25 %
Allègement de la dette future d'impôts	10.971

(1) Taux de droit commun applicable à l'exercice clos hors majorations temporaires.

2.2.3 Provisions pour risques et charges

Il existe un litige prud'hommes au 31/12/2022, les demandes du salarié étant non fondées, la direction de l'entreprise estime qu'elles n'aboutiront pas. C'est pourquoi aucune provision n'a été comptabilisée.

2.2.4 Tableau de variation des provisions

Nature des provisions	Montant début ex	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Amort. dérogatoires	126.548		7.232	119.317
Sur immobilisations	0			0
Sur stocks et en cours	58.305	90.640	58.305	90.640
Sur clients	204.733		19.788	184.945
Total	389.586	90.640	85.325	394.902

2.2.5 Détail des charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

Nature	Montant
- Intérêts courus sur emprunts	91.054
- Agios bancaires à payer	7.000
- Fournisseurs factures non parvenues	243.649
- Dettes sociales	65.202
- Provision impôts & taxes	11.991
Total	418.897

2.2.6 Dettes financières - Classement par échéance

Rubriques	Total	à 1 an au plus	entre 1 et 5 ans	plus de 5 ans
Billets CT	11.127.241	11.127.241	0	0
Emprunts PGE	1.927.991	611.407	1.316.583	0
BPI avance remboursable	52.000	0	52.000	0
Emprunts MT & LT	803.493	334.555	468.938	0
Total	13.910.724	12.073.203	1.837.521	0

2.2.7 Sûretés réelles accordées

Type	Bien donné en garantie	Montant de la dette
Nantissement (Gages avec dépossession)	1.364.965 bouteilles + 1690 HI	11.127.241 €
Privilège prêteur de deniers CRCA	Nue-propriété de 3 Ha 43 a de vignes	373.772 €
Hypothèque 2 ^{ème} rang au profit de la BNP	Ensemble immobilier 1, Rue des Côtelles	259.204 €
Crédit Mutuel	Nantissement de parts	2.050.000 €
Crédit Mutuel	blocage du compte courant Holding Lombard	256.473 €
CRCA	Nantissement de parts et blocage du compte courant Holding Lombard	4.282.000 €

2.2.8 Engagements pris en matière de retraite

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite peut être estimé à 85 K€.

Ce montant n'est pas comptabilisé.

Il convient toutefois de noter que la société a souscrit à un compte d'épargne « Indemnité de fin de carrière » dont le solde au 31 décembre 2022 s'établit à 98.975 €.

2.2.9 Autres dettes - Classement par échéance

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

3 Informations relatives au compte de résultat

SARL NORD EST AUDIT

Capital social de 5 000€
3 rue Etienne Oehmichen
51100 Reims
751 191 404 R.C.S Reims

3.1.1 Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif au 31 décembre 2022 se décompose de la façon suivante :

- 4 cadres dont 1 femme,
- 6,2 employés dont 3,2 femmes.

3.1.2 Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 8.567.761 € contre 6.478.017 € l'année précédente.
Il se décompose comme suit :

Nature	France	Hors France	Total
Ventes champagne & divers	5.390.300	5.791.459	11.181.760
Prestations services & divers	103.090	44.468	147.558
Total	5.493.391	5.835.927	11.329.318

3.1.3 Informations sur le montant des honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes, figurant au compte de résultat au 31 décembre 2022 s'élève à :

- NORD-EST COMPTA 3, rue Etienne Oehmichen 51688 REIMS CEDEX : 11.340 €

3.1.4 Informations sur les rémunérations versées aux membres du conseil de surveillance et du directoire

En application de l'article R123-198, les rémunérations versées aux membres du conseil de surveillance et du directoire peuvent ne pas être fournies lorsqu'elles permettent d'identifier la situation d'un membre déterminé de ces organes.

3.1.5 Ventilation du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel au 31/12/2022 s'établit à +7.652 € contre -33.109 € au 31/12/2021. Il se compose des éléments suivants :

Résultat exceptionnel	Montant
Charges exceptionnelles	0
Valeur nette comptable / cession immobilisations	0
Prix cession immobilisations	0
Quote-part de subvention d'investissement reprise au résultat	0
Produits exceptionnels divers	+420
Reprise amortissements dérogatoires	+7.232
Total	+7.652

3.1.6 Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

	Dotation	Reprise	Montant
Résultat de l'exercice			-71.914
Impôt sur les bénéfices			
RESULTAT AVANT IMPOT			-71.914
Amortissements dérogatoires		7.231	- 7.231
PROVISIONS REGLEMENTEES			- 7.231
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES			-
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			-79.145

L'amortissement dérogatoire correspond à l'incidence de la pratique de l'amortissement par composant sur les constructions.

3.1.7 Intégration fiscale

A compter du 1^{er} janvier 2011, la S.A. LOMBARD & MEDOT est fiscalement intégrée au groupe constitué par les sociétés suivantes :

- S.C. LOMBARD HOLDING (société mère),
- S.A. LOMBARD & MEDOT ;
- SCEV CHAMPAGNE GUIDON

La prise en charge par la société mère de l'impôt sur les sociétés dû sur le résultat d'ensemble du groupe intégré fiscalement fait naître à son profit une créance sur sa filiale égale à l'impôt qui serait dû par celle-ci si elle n'était pas membre du groupe.

Pour le calcul de cet impôt qu'aurait dû verser la filiale, il sera tenu compte de tous ses déficits antérieurs nés avant comme pendant l'intégration.

La société mère réalisera une économie d'impôt égale à la différence entre le total de l'impôt qui aurait dû être versé par les sociétés du groupe si elle avait payé elle-même son impôt et l'impôt versé à raison du résultat d'ensemble du groupe intégré fiscalement. Cette économie constituera pour la société mère un profit non taxable.

En cas de sortie du groupe, la société mère sera seule tenue au paiement des impositions.

Elle sera également tenue d'indemniser la filiale du fait de la non réaffectation des déficits fiscaux en lui versant une indemnité égale à l'appauvrissement de la filiale inhérent à cette perte, sans excéder l'économie d'impôt effectivement réalisée par la société mère du fait de la prise en compte de ces déficits pour la détermination du résultat d'ensemble

4 Engagements

4.1 Engagements mentionnés précédemment

Note N°	Intitulés
2.1.9	- Effets escomptés non échus
2.1.10	- Créances clients cédées Dailly
2.1.11	- Affacturage
2.2.8	- Retraite
2.2.7	- Sûretés réelles accordées

4.2 Engagements financiers

Dans le cadre de ses contrats d'approvisionnements, la S.A. Lombard & Médot s'est engagée à acheter :

- Des raisins auprès du vignoble.
- Des bouteilles sur lattes à divers livreurs.

4.3 Dettes financières – intérêts à échoir

Rubriques	Total	à 1 an au plus	entre 1 et 5 ans	plus de 5 ans
Intérêts / emprunts (hors billets de trésorerie)	70.167	30.315	39.852	

LOMBARD & MÉDOT
S.A. Au capital de 978 076 €
Siège social : 1 RUE DES COTELLES
51200 EPERNAY

095 750 303 000 18

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 16 JUIN 2023**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

PRESENTE PAR NORD EST AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE REIMS
REIMS (51) – 3 RUE ETIENNE OEHMICHEN
TEL. 03 26 79 39 40
FAX. 03 26 79 39 49

LOMBARD & MÉDOT
S.A. Au capital de 978 076 €
Siège social : 1 RUE DES COTELLES
51200 EPERNAY

095 750 303 000 18

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022

À l'assemblée générale de la société LOMBARD ET MÉDOT,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société SC LOMBARD HOLDING

Personnes concernées : Thierry LOMBARD et Thomas LOMBARD

- À la suite du protocole d'accord conclu avec les banques les 3, 4 et 10 octobre 2019, LOMBARD HOLDING et LOMBARD & MÉDOT se sont engagés à bloquer le compte courant que LOMBARD HOLDING possède chez LOMBARD & MÉDOT à hauteur de 1 888 856 euros jusqu'au remboursement intégral des concours bancaires.
- Une convention a été signée en date du 30 juillet 2015 sur le principe d'avances de trésorerie entre la société et la SC LOMBARD HOLDING, moyennant une rémunération de 1% par an afin de permettre d'optimiser la gestion financière.
Au 31 décembre 2021, le compte de la SC LOMBARD HOLDING qui présente un solde créditeur de 2 429 385 euros (y compris le montant bloqué), a généré sur l'exercice 2022 des charges financières à hauteur de 25 413 euros pour la société.
- Option pour le régime d'intégration fiscale avec la société civile LOMBARD HOLDING à compter de l'exercice 2011.

Avec la société SCEV CHAMPAGNE GUIDON

Personnes concernées : Thierry LOMBARD et Thomas LOMBARD

La société LOMBARD & MÉDOT a acquis la nue-propriété de 3 ha 43 a 49 ca de parcelles de vignes AOC champagne pour la somme de 2 095 289 euros. L'usufruit temporaire de 25 ans de ces parcelles a été acquis par la SCEV CHAMPAGNE GUIDON pour 1 339 611 euros. Cet usufruit a été valorisé sur la base d'une approche économique.

Fait à Reims, le 23 mai 2023

Le Commissaire aux comptes

NORD EST AUDIT, représenté par

Marco CARTENI

